



ARRÊTÉ N° 2023.916

**Délégation temporaire de fonction et de signature
aux Adjointes au Maire dans le domaine de la gestion des espaces publics**

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 ;
- VU les délibérations n° 2020-07-02 et 2020-07-04 portant élection du maire et élection des adjoints au maire en date du 3 juillet 2020 ;
- VU l'arrêté municipal n°2021.821 du 15 juin 2021 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard RICHARD Conseiller municipal délégué ;
- Considérant que le bon fonctionnement des services municipaux et la continuité du service public doivent être assurés en l'absence pour congés de Monsieur Gérard RICHARD, Conseiller Municipal Délégué chargé de la gestion des espaces publics, et ce, du 10 juillet au 18 août 2023 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er – Reçoivent délégation de fonction et de signature dans le domaine ci-dessous énoncé à l'article 2, en l'absence pour congés de Monsieur Gérard RICHARD, Conseiller Municipal Délégué chargé de **la gestion des espaces publics** :


- Monsieur François VION, Adjoint au Maire, du 10 juillet au 4 août 2023 ;
- Madame Martine CHABERT, Adjointe au Maire, du 7 au 18 août 2023.

ARTICLE 2 – La présente délégation comprend l'habilitation à signer tous documents concernant la gestion des espaces publics, tels que les arrêtés, les contrats, les courriers et les pièces administratives, notamment dans les matières suivantes :

- l'aménagement et la gestion des espaces verts et naturels,
- l'aménagement et l'entretien des voiries et de leurs accessoires, notamment en lien avec les services Métropolitains,
- la propreté des espaces publics,
- l'occupation du domaine public.

ARTICLE 3 - Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime et notifiée aux intéressés.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 4 juillet 2023


Catherine FLAVIGNY
Maire de Mont-Saint-Aignan

Certifié exécutoire par la transmission en Préfecture
la publication et la notification en date du :

6 JUL. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20230704-2023916-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023